



ASSOCIATIONS NON ADHERENTES

La plate-forme poursuit ainsi depuis 11 ans son travail de professionnalisation du secteur en réalisant des actions en adéquation avec les besoins et les attentes des associations adhérentes.

En adhérent à CQFD, vous pourrez bénéficier :

Pour vos salarié(e)s

- des formations organisées par la plate-forme
- des groupes d'analyse de pratique professionnelle qui regroupent une fois par mois une dizaine d'intervenantes à domicile par groupe autour d'une psychologue spécialisée sur le secteur de l'aide à domicile
- A l'écoute des besoins de ses associations adhérentes, la plate-forme propose de nouvelles formations chaque année.

Pour vos problématiques de recrutement :

- du dispositif de pré-recrutement mis en place par la plate-forme depuis 2002 : la plate-forme reçoit les CV par courrier, fax ou via le site internet puis propose en fonction du profil des personnes soit des informations collectives soit des entretiens de pré-recrutement (tests écrits et entretien oral). Elle adresse ensuite aux associations du réseau les CV accompagnés d'une fiche de synthèse des candidat(e)s correspondant aux profils recherchés
- des forums emploi: chaque année, la plate-forme CQFD organise avec MSD deux forums emploi qui rassemblent une quinzaine d'employeurs et une centaine de personnes positionnées par nos partenaires emploi (Pôle Emploi, le PLIE, La Mission Locale...) et partenaires formation. Chaque forum a permis 25 recrutements. CQFD participe également à des bourses pour l'Emploi sur la Vallée de l'Huveaune, à la Chambre de Commerce et d'Industrie centre, ainsi qu'au forum du Littoral Sud.

Pour vos usagers :

- la plate-forme téléphonique: les informatrices sociales de CQFD recueillent la demande émanant des particuliers, l'analyse et effectue un diagnostic avec une proposition d'intervention. Après avoir établi le type d'intervention à effectuer, elle recherchera ensuite parmi les

associations adhérentes de CQFD, celle qui est la plus qualifiée pour répondre à la demande.

- Le dispositif "chèque sortir +": depuis 2006, la plate-forme CQFD, à l'initiative de Prémalliance a mis en œuvre le dispositif "**chèque sortir +**", financé par ARCCO AGIRC et qui permet aux ressortissants du régime général de se déplacer avec une prise en charge financière d'aide à la mobilité afin de réduire les situations d'isolement. CQFD informe les usagers sur l'utilisation et le fonctionnement du dispositif et trouve la réponse adaptée grâce aux associations qui proposent des accompagnements véhiculés.
- La plate-forme CQFD a démarré pendant l'année 2008 une action d'évaluation pour la CRAM

Pour toujours mieux coller aux attentes des associations adhérentes et satisfaire les besoins des usagers, la plate-forme CQFD développe de nouveaux projets chaque année. Le montant de la cotisation est équivalent à 0,05% du montant global des prestations dispensées avec un montant minimal de 200 € et un montant maximal de 800 €.